

Copie pour la Division des organisations internationales
du Département politique fédéral, Berne
Annexe: photocopie de la note de l'Office des Nations Unies



103.11 -- pj
010.222

an.	BR				
Datum	108				10 P
Visa					17
EPD		10.8.72		-9	
Ref.	o. 713-24				

La Mission permanente de la Suisse a eu l'honneur de recevoir la note du 8 août 1972 de l'Office des Nations Unies, lui faisant part de la décision prise par le Gouvernement de la République Populaire de Chine de créer une Mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse.

La Mission permanente a pris note que M. Chung-li WANG, Consul général de Chine à Genève a été désigné comme Représentant permanent adjoint de la République Populaire de Chine et qu'il assumera la gérance de la Mission en qualité de Représentant permanent ad interim. Elle ne manquera pas de lui apporter toute l'aide nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Tout en remerciant l'Office des Nations Unies de son aimable communication, la Mission permanente de la Suisse saisit cette occasion de lui renouveler l'assurance de sa haute considération.

Genève, le 9 août 1972.



A l'Office des Nations Unies
Palais des Nations

1211 Genève 10

